Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 035-213501612-20261105-20261106-DE

LOUVIGNÉ DE BAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de la convocation : 29/10/2026

Conseillers en exercices : 19

Conseillers présents : 19

Conseillers votants : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE LOUVIGNE DE BAIS

L'an deux mille vingt-six, le mardi trois novembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la salle Intermède, sous la présidence de Monsieur PIGEON Thierry, Maire.

Etaient présents : Thierry PIGEON Maire,

Alexandra GOUSSET, Franck LERAY, Marie-Odile DAYOT Adjoints

Cédric MARTIN, François POIRIER conseillers délégués

Bruno COULOMBET, Caroline STEINLE, Julien GUILARD, Marie-Christine BATTEUX, Valérie GAUDION, Marie-Christine LOUIN, Antoine GERAUX, Angélique LE BORGNE, Gael MAIGNAN, Fabien FOUCHER, Laurence LOISON, Axelle LE DIGOU
Conseillers Municipaux

Absente :

Absents excusés ayant donné Pouvoir :
Joseph JEULAND donne pouvoir à Franck LERAY
Fabien FOUCHER donne pouvoir à Francois POIRIER

Secrétaire de séance : Antoine GERAUX

Délibération 2026.11.006

Culture : Désherbage des collections de la bibliothèque municipale

Mme Marie-Odile DAYOT, adjointe au Maire, expose :

La bibliothèque municipale doit procéder régulièrement au désherbage de ses collections afin de maintenir une offre documentaire de qualité, adaptée aux besoins des usagers et aux évolutions des connaissances.

Cette opération consiste à retirer des collections les documents abîmés, obsolètes, périmés, dont le contenu est dépassé, ou qui ne correspondent plus aux besoins du public.

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 035-213501612-20261105-20261106-DE

Les documents concernés sont sélectionnés selon des critères objectifs, notamment leur état physique, leur actualité, leur pertinence, leur niveau d'utilisation et leur intérêt patrimonial.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- D'approuver le principe du désherbage des collections de la bibliothèque municipale ;
- D'autoriser le don des documents en bon état à des associations ou organismes, ou leur mise à disposition du public selon les modalités définies par la commune;
- D'autoriser le recyclage ou la destruction des documents trop abîmés, obsolètes ou inutilisables ;
- De préserver les documents présentant un intérêt patrimonial ou historique, qui feront l'objet d'un examen spécifique avant toute décision de retrait ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre les opérations de désherbage conformément aux modalités définies ci-dessus.

Délibéré :
Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :
Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Thierry PIGEON

